



Objet : Demande d'audience urgente – Protection des agents et clarification des missions du SPIP

Monsieur le Directeur

Le syndicat local CGT Insertion Probation du SPIP 84 sollicite en son nom et celui des agents que nous représentons, une audience urgente avec vous afin d'évoquer deux sujets majeurs qui menacent actuellement la sérénité et l'efficacité de nos missions :

1. La protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions

Les événements récents, notamment les gardes à vue et perquisitions subies par des collègues dans les SPIP 93 et 95, soulèvent des interrogations graves sur la sécurité juridique et institutionnelle dont devraient bénéficier les agents. Ces situations, où des collègues sont interpellés pour avoir simplement accompli leurs missions (comme informer les familles des détenus sur les transferts ou les démarches administratives), révèlent un dysfonctionnement profond. L'absence de protection fonctionnelle, d'accompagnement hiérarchique ou de soutien institutionnel est inacceptable. Elle fragilise les agents et porte atteinte à leur confiance envers l'administration.

2. La clarification des missions du SPIP et la fin des suspicions infondées

Les missions des CPIP sont encadrées par des textes clairs : maintenir les liens familiaux, informer sur l'exécution des peines, et accompagner les personnes placées sous-main de justice. Pourtant, ces actions, légitimes et nécessaires, sont aujourd'hui assimilées à des manquements, voire à des actes suspects. Cette confusion, alimentée par des signalements abusifs et des procédures disproportionnées, crée un climat de suspicion préjudiciable à l'ensemble de la filière.

Nous demandons que soit rappelé, à tous les niveaux hiérarchiques, le cadre légal de nos missions et que cessent les interprétations erronées qui exposent les agents à des risques juridiques et professionnels.

Nos attentes concrètes :

- La mise en place immédiate d'un dispositif de protection fonctionnelle pour les agents confrontés à ces procédures abusives.
- Un engagement clair de votre part à soutenir les agents dans l'exercice de leurs missions, conformément aux textes en vigueur.
- Une communication interne et externe, notamment à l'attention des autorités judiciaires pour rappeler le rôle et les prérogatives des CPIP, et éviter toute instrumentalisation de leurs actions.

La CGT Insertion Probation est déterminée à défendre les valeurs de notre profession et la dignité de nos collègues. Nous espérons que cette audience permettra d'engager un dialogue constructif et d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des mobilisations prévues le 17 mars, qui témoignent de l'unité et de la détermination des agents à obtenir des réponses concrètes. Nous restons à votre disposition pour échanger en amont de cette date.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Inter-régional, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire local du syndicat CGT IP du SPIP 84